

Le virement international professionnel

Description

Le virement international professionnel est réalisé par le titulaire d'un [compte pro](#) lorsqu'il souhaite transférer une somme d'argent vers un pays étranger se trouvant ou non dans la zone SEPA. Souvent, il est effectué à travers le système SWIFT. Chaque établissement bancaire en fixe le montant maximum, sauf s'il s'agit d'un virement SEPA instantané, qui est plafonné à 100 000 euros depuis l'année 2020.

Avant de procéder à un virement international professionnel, il convient de s'informer sur le déroulement et la durée de la procédure. Il est tout aussi important de se renseigner sur les frais liés à l'opération.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Comment le virement international professionnel se déroule-t-il ?

L'expéditeur a le choix de réaliser un **virement international en euro ou en monnaie étrangère**. Il peut prendre en charge le coût de l'opération ou répartir les [frais bancaires](#). Celui-ci comprend :

- Les frais de change ;
- Une commission librement fixée par l'établissement bancaire.

S'il s'agit d'un [virement SEPA](#), toutes les conditions d'exécution sont les mêmes que pour un transfert d'argent vers une banque française, la France faisant partie des pays membres de l'UE. L'opération peut s'effectuer en ligne à partir de n'importe quel support (ordinateur, tablette, etc.). Elle est ainsi réalisable, soit :

- En agence ;
- Sur l'application mobile de la banque ;
- Depuis l'espace personnel disponible sur le site internet de l'établissement.

Procédure

Aujourd'hui, les [chefs d'entreprise](#) sont nombreux à effectuer un virement international

en ligne, depuis un ordinateur. La démarche s'effectue sur l'espace personnel disponible sur le site internet de la banque. Les données demandées peuvent varier **en fonction du pays destinataire**. Mais dans tous les cas, il faudra indiquer le montant du virement et préciser :

- La date d'exécution souhaitée ;
- Les coordonnées du compte à débiter ;
- Les coordonnées du compte à créditer.

Il est également nécessaire de fournir des informations à son bénéficiaire. De même, l'expéditeur doit **choisir la devise** et l'attribution des frais, soit :

- À l'émetteur ;
- Au destinataire ;
- Aux deux parties.

Dans l'ordre de virement, l'émetteur peut aussi préciser l'objet de l'opération pour faciliter le suivi de son budget et de son compte. Il a même la possibilité de laisser une note au bénéficiaire, voire de préciser la référence de la facture d'un fournisseur.

Une fois que toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la transaction sont accomplies, le client professionnel n'aura plus qu'à valider sa demande avec une **authentification forte**, qu'il s'agisse d'un virement SEPA ou non.

Il convient de savoir que de nombreux professionnels réalisent un virement SEPA au quotidien. Pour l'effectuer, la banque a besoin de quelques **informations concernant le destinataire**, parmi lesquelles on distingue :

- Le nom ;
- L'IBAN ;
- Le BIC.

À noter : si le virement est effectué à destination d'une entreprise, le nom sera remplacé par la [raison sociale](#) de cette dernière.

Pour transférer de l'argent vers des pays qui ne se trouvent pas dans la zone SEPA, comme le Maroc, les États-Unis, le Japon, la Tunisie ou encore l'Australie, il est possible d'effectuer un virement :

- Non SEPA, en transférant une somme libellée en euros vers un compte en dehors de la zone SEPA ;
- En devises, en transférant une somme libellée dans une monnaie, autre que

l'euro, vers un compte situé à l'étranger.

Concernant le **virement international non SEPA**, il est réalisé depuis ou vers un compte non enregistré dans un pays de la zone SEPA. Aussi, il peut être effectué dans une monnaie étrangère comme le yen ou le dollar par exemple.

Il faut savoir que la plupart des virements internationaux sont effectués à l'aide du **système SWIFT**. Ils ne font l'objet d'aucun plafond légal, contrairement au paiement SEPA instantané. Les banques fixent librement un montant maximum.

En cas de besoin spécifique, les clients peuvent toujours faire une **négociation auprès d'un conseiller bancaire**. En effet, il est possible d'adapter le montant maximal à leurs besoins. Des accords particuliers entre les banques permettent aussi de le modifier.

Dans le cas où la limite imposée par la banque serait franchie, l'opération fera l'objet d'une annulation. Il convient alors de s'informer concernant le montant maximum du virement international auprès d'un conseiller.

Durée

Le [délai de virement bancaire professionnel](#) dépend de la banque, la réglementation ne fixant pas une durée maximum. Par ailleurs, **celui d'un virement SEPA est généralement d'un jour ouvré**. Celui-ci permet d'effectuer de transférer plus facilement de l'argent dans l'espace unique de paiement en euros, et ce, de manière sécurisée. Tous les [types d'entreprises](#) peuvent l'utiliser pour payer leurs salariés et leurs fournisseurs. Mais pour qu'il soit réalisable, il faut que le donneur d'ordre et le destinataire se trouvent tous les deux dans les pays concernés. Il s'agit :

- Des 27 membres de l'Union européenne ;
- Des 4 États membres de l'AELE (Islande, Suisse, Liechtenstein, Norvège) ;
- De la République de Saint-Marin ;
- De la Principauté de Monaco ;
- De la Principauté d'Andorre ;
- Du Royaume-Uni ;
- De la Cité du Vatican.

Bon à savoir : avant l'année 2012, le délai d'exécution du virement SEPA était de trois jours.

D'autre part, un jour supplémentaire doit être prévu dans le cas où la demande de virement serait effectuée sur un support papier. Et pour les transactions réalisées

entre des pays de l'EEE, mais effectuées dans une devise, autre que l'euro, **le délai d'exécution est de 4 jours.**

Le délai d'exécution d'un virement international est alors plus long que celui d'un transfert ordinaire, surtout si l'opération implique la conversion des euros dans une autre devise. S'il ne s'agit pas d'un paiement SEPA, **il faut en moyenne 5 jours ouvrables pour que l'agent arrive sur le compte du destinataire.**

À noter : si le compte du destinataire est tenu dans une autre devise, des frais de change sont à prévoir également.

Est-il possible d'accélérer la procédure ?

Afin de rendre la procédure plus rapide, il est **conseillé de passer par une banque en ligne** pour effectuer le virement. Si ce dernier est effectué à destination d'un pays de l'EEE, certains établissements bancaires proposent une option « urgent » pour accélérer le règlement. Lorsque le client professionnel la choisit, le paiement est réalisé parfois le jour même.

D'autre part, de nombreuses banques proposent le virement instantané. Généralement plus cher qu'un règlement standard, il se distingue par sa rapidité d'exécution. Depuis l'année 2017, il est possible d'effectuer un **paiement SEPA instantané.**

Pour accélérer la procédure, le client professionnel peut alors opter pour un virement SEPA instantané. Mais pour que ce dernier soit réalisable, il faut que la banque du bénéficiaire propose également le service.

C'est un **service optionnel** que la banque n'est pas obligée de proposer. Mais aujourd'hui, la plupart des établissements bancaires permettent de recevoir un transfert d'argent de manière instantanée. Grâce à cette solution, il est possible de transférer une certaine somme en seulement 10 secondes vers le compte d'une personne ou d'une entreprise située dans l'espace uniquement de paiement en euros.

De plus, le virement SEPA instantané est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il convient de se renseigner auprès de l'établissement bancaire pour connaître **les tarifs et les conditions d'exécution** parce qu'ils peuvent varier d'une banque à l'autre. En principe, le transfert n'est pas programmable. En effet, il s'effectue uniquement de manière occasionnelle.

À noter : en règle générale, le paiement SEPA instantané est plafonné actuellement à

100 000 euros.

Il est tout aussi important de savoir que certains **acteurs extrabancaires** comme MONI proposent même des transferts d'argent rapides à l'étranger. Leur service permet de réduire le délai d'exécution du virement international professionnel à moins d'une heure.

Quels sont les avantages de l'effectuer en ligne ?

En effectuant un virement international professionnel en ligne, l'expéditeur a l'avantage de pouvoir **gérer la validation de ses transactions depuis son entreprise**. En effet, il n'aura pas à se déplacer. Et il aura la possibilité de suivre à tout moment les étapes d'exécution de l'opération, à partir de n'importe quel support (tablette, smartphone ou ordinateur). Notons qu'il peut télécharger gratuitement une attestation de virement en ligne.

À noter : en réalisant le virement en agence, des frais supplémentaires lui sont généralement facturés par la banque.

Quels sont les frais facturés lors d'un virement international professionnel ?

Le montant moyen des frais s'établit à 6 % de la somme transférée, ce qui est trop élevé selon les Nations Unies, qui souhaitent les voir baisser de moitié d'ici l'année 2030. À titre d'exemple, un virement de 1500 euros coûte 90 euros.

La commission de change figure parmi les **différents types de frais facturés par la banque** dans le cadre d'un virement international professionnel. Dans la liste, on retrouve également les frais d'envoi et de réception.

Frais d'envoi

Les **frais d'envoi, d'émission ou encore de transfert** comptent parmi les principaux types de frais à payer lorsque l'on effectue un virement international. L'établissement bancaire les facture à l'expéditeur.

Frais de change

Faisant également partie des principaux types de frais facturés dans le cadre d'un

virement international, la **commission de change** sert à rémunérer l'établissement bancaire quand elle change les euros en devises.

Frais de la banque correspondante

Ces frais, quant à eux, sont **facturés au détenteur du compte bancaire sur lequel l'argent est viré**, une fois l'opération effectuée. Notons qu'en France, cela fait maintenant plusieurs années que le coût des virements internationaux diminue de manière progressive.

Rappel : que faut-il savoir sur le virement international ?

Comme l'indique son nom, c'est une opération bancaire qui permet de transférer de l'argent vers la banque d'un autre pays. Par défaut, les frais d'un virement international sont à la charge de l'émetteur. Mais comme cité précédemment, il peut opter pour la solution la mieux adaptée à sa situation. Et il faut savoir que **certains établissements bancaires appliquent des frais supplémentaires s'il choisit d'autres options**.

Le virement international est **toujours payant, sauf si le client d'une banque profite d'une offre de bienvenue**. En plus d'être rapide, le système SEPA génère peu de frais, surtout lorsqu'il est effectué en ligne. Peu importe les pays où l'expéditeur et le bénéficiaire se trouvent, l'opération se fait dans les mêmes conditions (tarification, délai d'exécution, informations à fournir). Elles sont alors identiques que le transfert soit réalisé à destination d'une banque présente en France ou en Norvège. Par ailleurs, elle concerne uniquement l'espace unique de paiement en euros.

FAQ

Comment effectuer un virement international professionnel ?

Pour réaliser le virement, le professionnel devra faire tout simplement un ordre de virement en agence. Il a le choix également de réaliser l'opération en ligne, à travers l'espace client mis à sa disposition par la banque. Il faudra qu'il se connecte sur ce dernier et suivre les indications. Il peut même réaliser la transaction depuis

l'application mobile de l'établissement.

Quelle est la durée d'un virement à l'étranger ?

Le virement international dure généralement 5 jours ouvrables. Pour un paiement SEPA, le délai d'exécution s'établit entre 1 et 4 jours ouvrables selon les cas. Il est plus rapide lorsqu'il est fait en ligne, plutôt qu'en agence. En principe, la durée est plus longue si elle est réalisée dans une monnaie étrangère. Par ailleurs, la transaction peut s'effectuer en quelques secondes si l'expéditeur opte pour un paiement instantané.

Comment effectuer gratuitement un virement international ?

Le virement bancaire international sans frais n'existe pas. Mais certaines banques peuvent inclure quelques opérations gratuites dans leurs offres de bienvenue. Par ailleurs, il reste possible de recourir au service d'un acteur extra bancaire pour payer moins de frais en effectuant un transfert d'argent à l'étranger. Aujourd'hui, une personne peut par exemple le réaliser à moindre coût vers presque une centaine de pays avec WorldRemit.